Commercialisation du poisson d'eau douce-Loi

Ainsi que mon collègue, le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), l'a dit à la Chambre le 1^{er} octobre, «les pêcheurs m'affirment que leurs produits se vendent très bien, et je crois que les faits sont là pour le prouver».

Le projet de loi C-211 ne constitue pas une simple modification. En fait, en l'adoptant, nous transformerions unilatéralement l'Office, ce que diverses parties, dont les provinces, ne souhaitent pas. Je vais ajouter ma voix à de nombreuses autres pour soutenir, selon les voeux de plusieurs, qu'il vaudrait sans doute mieux pour l'instant améliorer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce que d'adopter cette mesure. Il y a lieu, pour ce faire, de songer à des modifications internes qui répondent aux besoins des pêcheurs des Territoires du Nordouest.

J'exhorte le gouvernement à collaborer avec le député en vue d'apporter, de concert avec l'Office, ces changements administratifs qui devraient aboutir à de biens meilleurs résultats pour le gouvernement. Je précise, en terminant, que je n'appuierai pas ce projet de loi.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir la possibilité de prendre la parole à propos du projet de loi C-211. Il y a un an et demi ou deux ans, j'ai eu l'occasion de visiter la circonscription du député de Western Arctic (M. Nickerson) et les localités situées des deux côtés du Grand Lac des Esclaves. Il ne fait aucun doute, comme l'a dit le député de Western Arctic, que les gens ne sont pas absolument satisfaits de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et qu'ils ne sont pas unanimes à en reconnaître les mérites. On s'aperçoit très facilement de cette opinion des deux côtés du Grand Lac des Esclaves, surtout sur la rive inférieure.

Bien qu'on s'accorde à reconnaître que cet office présente des problèmes, je ne suis pas certain qu'on ait le désir unanime de le supprimer. Ceci dit, je voudrais déclarer que j'ai déjà été vivement intéressé par le discours du secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Binns) parce que je me demandais quelle allait être la position du gouvernement à propos de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. En fait, si j'aimais parier, et ce n'est pas le cas, j'aurais parié gros que, lorsque le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, prendrait la place du ministre et parlerait en son nom, comme il a coutume de le faire, il n'exhorterait pas ceux d'entre nous qui nous intéressons ici à cette question à voter contre le projet de loi qui a été présenté et appuyé par le député de Western Arctic, le projet de loi C-211, qui viserait à supprimer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je pensais qu'il allait nous encourager tous à se joindre à lui et à son ministre pour arrêter l'expansion du communisme dans notre pays aussi rapidement que possi-

Pourquoi est-ce que je parle de communisme, monsieur le Président? Parce que j'ai fait des recherches. Je me suis référé au discours prononcé par le député de Richmond—Delta-Sud (M. Siddon), celui-là même qui est maintenant ministre des Pêches et des Océans, pour voir quelle était sa position au sujet de l'Office de Commercialisation du poisson d'eau douce. Le secrétaire parlementaire du ministre parlait en son nom et déclarait que, à son avis, c'était un organisme utile, efficace et dynamique, qu'il avait peut-être besoin de quelques modifications et remaniements, mais qu'il était fondamentalement un bon organisme. Ce même ministre, parlant en son nom à la Chambre en tant que député de l'Opposition et, encore, comme obscur député de l'arrière-banc, a déclaré en 1980 en ce qui concerne l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce:

A mon avis nous avons maintenant un système monopolistique dans l'industrie de commercialisation du poisson, plus particulièrement dans les provinces des Prairies, ce qui est loin d'être ce que je considère comme le principe du socialisme démocratique où les entreprises du secteur privé peuvent librement se faire concurrence. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce offre un exemple et une illustration de quasi-communisme sous toutes ses formes.

• (1710)

Il disait ensuite: «Je dis que c'est le début du communisme dans ce pays, car cela enlève au particulier le droit de concurrence». Voilà ce que disait le député de Richmond—Delta-Sud avant d'être ministre des Pêches et Océans, alors qu'il était seulement un obscur député conservateur de l'arrière-ban.

Je pensais que le député de Richmond—Delta-Sud voyait rouge lorsqu'il faisait ces observations ridicules sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, le représentant comme le symbole d'un communisme en expansion dans ce pays. Le seul plaisir que je puisse prendre à ce futile débat, une fois de plus au sujet de ce projet de loi, c'est d'apprendre, après avoir entendu le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, que depuis cette intervention du ministre, il y a bientôt huit ans, où il décrivait l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce comme du communisme, il a vu la lumière, et l'esprit de la *perestroïka* a envahi son âme. Il veut maintenant donner à l'Office une chance de survivre, en dépit des interventions du député de Western Arctic qui veut mettre un terme à cette collaboration.

Vous comprendrez, monsieur le Président, vous qui êtes ici depuis longtemps et qui jouissez de l'estime de tous les députés, vous qui avez le sens du ridicule, que je n'ai pu m'empêcher de rappeler ce discours du ministre qui qualifiait cela de communisme, alors qu'il se fait maintenant un ardent défenseur de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Puis-je dire que c'est une intéressante conversion qui est survenue sur la route d'Ottawa, du cabinet, du 24 Sussex ou de la résidence du gouverneur général.

Pour conclure, je désire lire copie d'une lettre du 23 novembre 1987, signée par le ministre des Pêches, le député de Richmond—Delta-Sud. Cette lettre est signée par Maurice Blanchard, président du comité consultatif des pêcheurs sur le projet de loi C-211. Je vous en cite des extraits: